

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 6 Avril 2017

L'an 2017 et le 6 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUPUY Jean-Pierre Maire

**Présents** : M. DUPUY Jean-Pierre, Maire, Mmes : CREVISY Anne-Françoise, SMANIOTTO Annie, MM : BAUDHOIN Olivier, BRUNOT Hervé, DUPUY Jean-François, HABEMONT Claude, SCHERTENLEIB David  
Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARIET Sylvain à M. BAUDHOIN Olivier

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 30/03/2017

**Date d'affichage** : 13/04/2017

**A été nommée secrétaire** : M. BAUDHOIN Olivier

#### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

2017-14 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION DÉROGATOIRE LIBRE  
2017-15 - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017  
2017-16 - PARTICIPATION 2017 AU SMIAHVM  
2017-17 - SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AUX ASSOCIATIONS POUR 2017  
2017-18 - BUDGET PRIMITIF 2017  
2017-19 - TRAVAUX DE VOIRIE 2017 : RÉFECTION DES TROTTOIRS RUE TRANSVERSALE ET RUE DE RANCONNIERES

#### **Réf : 2017-14 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION DÉROGATOIRE LIBRE**

Vu le CGCT,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 17 mars 2017,

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la Communauté de Communes du Grand Langres a la compétence scolaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les 34 communes de l'ancienne communauté de communes. Les 20 communes du Bassigny ont transféré cette compétence depuis une quinzaine d'années.

Il convient de financer le coût de cette compétence. La communauté de communes du Bassigny l'a fait en augmentant sa fiscalité à l'époque et en demandant aux communes de baisser la leur en proportion.

Il est proposé de recourir au même principe pour les 34 communes car ce mécanisme présente l'avantage d'être évolutif au gré de l'évolution des écoles, contrairement aux attributions de compensation classiques.

En pratiquant ainsi, la communauté de communes appliquera des taux de fiscalité ménage identiques sur ses 54 communes, générant une recette inutile pour les 20 communes du Bassigny. Dès lors et par équité, il est proposé de leur restituer sur leurs attributions de compensation la somme correspondante.

Le mécanisme proposé correspond à une répartition dérogatoire libre des attributions de compensation pour laquelle l'unanimité des conseils municipaux se prononçant à la majorité simple est requise.

Il permet d'assurer la neutralité financière et fiscale pour les communes et le contribuable.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le maire propose, d'approuver le rapport de la CLECT tel qu'il figure en annexe et de voter les attributions de compensation dérogatoires libres, telles que figurant en annexe ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Le conseil municipal :**

- Approuve le rapport de la CLECT sur l'évaluation des charges transférées en 2017 tel qu'il est joint en annexe,
- Approuve la répartition dérogatoire libre des attributions de compensation telle qu'elle figure en annexe
- Approuve le montant définitif de l'attribution de compensation pour la commune tel qu'il figure en annexe.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Réf : 2017-15 - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de baisser les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation : 10.58 %

- Taxe foncière bâti : 11.59 %
  - Taxe foncière non bâti : 18.06 %
  - CFE : 0 %
- A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2017-16 - PARTICIPATION 2017 AU SMIAHVM**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de régler la participation 2017 au Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de la Meuse (SMIAHVM) sur les fonds propres de la commune pour la somme de 425.35 €
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2017

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2017-17 - SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AUX ASSOCIATIONS POUR 2017**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2017 :

- Le Souvenir Français 100.00 €
  - Association Sporting Club Saulxurois (club de foot) 600.00 €
  - Foyer Rural de Saulxures 330.60 €
  - Association foncière de Saulxures 7 000.00 €
- (% en fonction des travaux effectués HT)

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2017-18 - BUDGET PRIMITIF 2017**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2017 proposé par le Maire qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 167 532.24 €
- section d'investissement : 72 773.84 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2017-19 - TRAVAUX DE VOIRIE 2017 : RÉFECTION DES TROTTOIRS RUE TRANSVERSALE ET RUE DE RANCONNIERES**

Le Maire expose les devis reçus pour la réfection des trottoirs des rues transversale et de Rançonnières

Il informe l'assemblée que la commission communale Voirie à opter pour le devis de l'entreprise HENRIOT pour un montant de 8 435.00 € HT soit 10 122.00 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter le devis de l'entreprise HENRIOT 52150 HUILLIECOURT pour les travaux de réfection de voirie dans des rues transversale et de Rançonnières pour un montant de 8 435.00 € HT soit 10 122.00 € TTC
- d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention de 25 % auprès du Conseil Départemental de Haute-Marne pour ces travaux
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

Cérémonie du 8 mai 2017

La cérémonie du 8 mai 2017 aura lieu à 11h15 au monument suivi du verre de l'amitié.

Journée plantation des fleurs

L'assemblée décide de fixer la journée de plantation des fleurs au samedi 20 mai 2017 de 9h00 à 12h00.

Journée de nettoyage

L'assemblée décide de fixer la journée de nettoyage au samedi 27 mai 2017 à partir de 9h00

Tours de garde des élections présidentielles

L'assemblée fait une mise au point sur les tours de garde des élections présidentielles du 23 avril et du 7 mai 2017.

En mairie, le 13/04/2017  
Le Maire  
Jean-Pierre DUPUY